

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Eric Lafantaisie

<https://www.cadre21.org/membres/60dd45f243ce5a9a560f8cca>

Date d'obtention : 2022-01-13 20:13:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Qu'il est important d'accueillir dans un esprit collaborante, sans jugements et avec de l'empathie.

De bien faire son enquête en utilisant la grille pour mieux comprendre la situation (amorce, nature et intention) et ce facon individuelle. Cela va nous permettre de constater si les acteurs corroborent et nous donnera la lumière à savoir si c'est impulsif ou malveillant.

Pour finalement, rencontrer l'instigateur pour lui offrir la chance de s'expliquer et de lui m'informer de la situation. Donc, si la situation l'impose, on procède à la confiscation du téléphone et aviser le service de police de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas, malveillant ou pas, il est important de contacter la police afin de faire part de l'intervention.

Si la situation est malveillante, ne pas utiliser la grille.

Si la police me demande de poursuivre une intervention suite à de nouveaux élément, je doit lui répondre que c'est impossible car je ne suis pas mandataire.

Si l'instigateur ou même la victime nient les faits ou ne collabore pas un appel au policier sera nécessaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Avec l'expérience que j'ai acquis au fils des années, je crois être en mesure de faire face à se genre de situations.

Premièrement, avec l'aide de la trousse je vais me sentir en confiance et compétant en tant qu'intervenant.

Deuxièmement, si je rencontre des difficultés ou des questionnements, je demanderais de l'aide à mes super collègues.

Finalement, je ne sens pas qu'une étape soit plus délicate qu'une autre.

Voilà